

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **9 SEPTEMBRE 2013 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Alain DUCHARME,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

13,209 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

13,210 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

13,211 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux affaires nouvelles :

21.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – Demande d'autorisation pour travaux de voirie.

13-170 RÉSOLUTION NO 13-170 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

13,212 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

13,212.1 SESSION ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2013

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 8 juillet 2013.

**13-171 RÉSOLUTION NO 13-171
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2013**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 8 juillet 2013 tel que présenté.

13,212.2 SESSION SPÉCIALE DU 10 JUILLET 2013

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 10 juillet 2013.

**13-172 RÉSOLUTION NO 13-172
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU 10 JUILLET 2013**

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 10 juillet 2013 tel que présenté.

13,212.3 SESSION SPÉCIALE DU 25 JUILLET 2013

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 25 juillet 2013.

**13-173 RÉSOLUTION NO 13-173
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU 25 JUILLET 2013**

Sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 25 juillet 2013 tel que présenté.

13,212.4 SESSION SPÉCIALE DU 3 SEPTEMBRE 2013

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 3 septembre 2013.

**13-174 RÉSOLUTION NO 13-174
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU 3 SEPTEMBRE 2013**

Sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 3 septembre 2013 tel que présenté.

13,213 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Yvon Lafond demande au conseil de faire un suivi sur le déplacement de la pancarte du Parc Marie-Victorin. Le directeur général informe la mairesse qu'il ne s'agit pas d'un dossier municipal,

mais d'un contrat entre le Parc Marie-Victorin et le ministère des Transports du Québec.

Monsieur Allan Mastine demande au conseil d'agir pour régler le problème d'excès de vitesse sur le boulevard Marie-Victorin. La mairesse informe les citoyens qu'une rencontre a déjà eue lieu avec la Sûreté du Québec à cet effet et elle propose qu'il y ait une autre rencontre avec la marraine de la SQ à laquelle pourraient être invités les citoyens. Le directeur général mentionne qu'il va envoyer un courriel à la marraine pour trouver une date de rencontre et il en avisera les citoyens intéressés à y assister. Monsieur Mastine suggère d'installer un panneau « à Kingsey Falls, la vitesse est de 50 km/h ».

M. Mastine demande au conseil s'il ne serait pas possible de canaliser le fossé situé à côté de sa résidence. Il considère que le fossé ne sert pas à grand-chose pour le moment. Le conseiller Christian Côté propose que la demande soit étudiée en vue de canaliser le fossé.

Madame Danielle Jean, coordonnatrice de loisirs, dépose son rapport pour les activités du terrain de jeux 2013. Elle profite de l'occasion pour éclaircir certains points sur des commentaires reçus de trois moniteurs du camp de jour. Les membres du conseil proposent de rendre obligatoire la formation DAFA offerte aux moniteurs de camp de jour.

13,214 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Aucun compte rendu n'est présenté.

13,215 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du service d'infrastructures et celui du service d'urbanisme ont été vus en comité plénier. Le rapport de la bibliothèque a été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la direction générale est déposé séance tenante. Aucune question n'est posée.

13,216 COMPTES DU MOIS

13-175 RÉSOLUTION NO 13-175 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE TROIS CENT QUARANTE DOLLARS ET QUARANTE-SEPT CENTS (672 340,47 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

13,217 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

13,218 RESSOURCES HUMAINES

13,218.1 PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DES LOISIRS

13-176 RÉSOLUTION NO 13-176 PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 13-145, la ville embauchait madame Danielle Jean à titre de coordonnatrice des loisirs;
- 2 La période de travail de madame Jean se termine le 21 septembre 2013;
- 3 Il y a lieu de prolonger la période de travail de madame Jean pour l'organisation et la supervision des activités pour la population de Kingsey Falls;
- 4 Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente résolution ne sont pas prévus au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par, **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROLONGATION.** Le conseil municipal autorise la prolongation de l'embauche de madame Danielle Jean au poste de coordonnatrice des loisirs jusqu'au 29 mars 2014.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Madame Jean travaillera à raison de deux jours par semaine. Le taux horaire de son salaire est celui spécifié au dossier no 02-15.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à madame Danielle Jean.

13,218.2 ÉQUITÉ SALARIALE – Mandat pour étude

13-177 RÉSOLUTION NO 13-177 MANDAT À BRÛLOTTE ET ASSOCIÉS POUR LA RÉALISATION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 En 1996, la *Loi sur l'équité salariale* impose aux employeurs l'obligation de réaliser l'équité salariale;
- 2 La ville, comme toute organisation comptant 10 salariés ou plus, a l'obligation de réaliser l'équité salariale pour le personnel de la ville conformément à la *Loi sur l'équité salariale*;
- 3 Il y a lieu que la ville mandate une firme spécialisée pour procéder à la réalisation de l'équité salariale;
- 4 La firme Brûlotte et Associés a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 5 Aucun montant n'est prévu au budget 2013 pour cette réalisation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU cd qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Brûlotte et Associés pour la réalisation de l'exercice de l'équité salariale pour le personnel de la ville, le tout tel que décrit à l'offre de service de juillet 2013.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE SEPT CENTS DOLLARS (2 700,00 \$)** et les frais de déplacement au taux de **QUARANTE-HUIT CENTS (0,48 \$)** du kilomètre plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Brûlotte et Associés

13,218.3 ASSURANCE COLLECTIVES – Renouvellement du contrat avec SSQ Groupe financier

13-178 RÉSOLUTION NO 13-178 ASSURANCE COLLECTIVE RENOUVELLEMENT 2013-2014

CONSIDÉRANT :

- 1 Le contrat d'assurances collectives en vigueur entre l'Union des municipalités, pour et au nom des municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) membres du regroupement Estrie-Montérégie), et SSQ Groupe financier;
- 2 Le rapport préparé par Mallette actuaires Inc., daté de juillet 2013, quant au renouvellement desdites assurances, pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 mai 2014, pour les municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) membres du regroupement;

- 3 La recommandation favorable de la part de Mallette actuaire Inc. ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) membres;
- 4 Que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés, et qu'ils jugent opportun de les accepter.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville de Kingsey Falls accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe financier pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 mai 2014 au montant de **VINGT-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS (23 448,00 \$)** plus les taxes applicables.

13,219 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Nomination de Pascal Bellerose et Yannick Desruisseaux à titre d'officier en formation

**13-179 RÉSOLUTION NO 13-179
SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES
NOMINATION D'OFFICIERS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 De nouveaux officiers ont été choisis au sein du Service de prévention des incendies de la municipalité;
- 2 Il y a lieu de procéder aux nominations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION DES OFFICIERS.** La Ville de Kingsey Falls nomme les personnes suivantes officiers en formation du Service de prévention des incendies :

Lieutenant : Pascal Bellerose;
Lieutenant : Yannick Desruisseaux.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Stéphane Ouellet, directeur du Service de prévention des incendies, et à la trésorière.

13,220 TRÉSORERIE

13,220.1 RECONDUCTION DU RÔLE D'ÉVALUATION

13-180 RÉSOLUTION NO 13-180 RECONDUCTION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR 2014 – 2015 – 2016

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La réforme cadastrale est actuellement en cours dans la MRC d'Arthabaska par le gouvernement provincial;
- 2 Par conséquent, le service d'évaluation de la MRC d'Arthabaska effectue les modifications nécessaires aux dossiers d'évaluation en rapport à ladite réforme;
- 3 L'article 46.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* énonce la règle quand au délai d'équilibrage :
 - Dans le cas d'une municipalité de 5 000 habitants et plus, l'équilibrage du rôle est obligatoire à chaque 3 ans;
 - Dans le cas d'une municipalité de moins de 5 000 habitants, c'est optionnel si le rôle actuel résulte d'une équilibrage;
- 4 Dans le cas présent, l'équilibrage est optionnelle. Le rôle actuel peut donc être reconduit pour une autre période de trois ans;
- 5 Pendant de nombreuses années à la MRC d'Arthabaska, les rôles étaient automatiquement reconduits pour un autre trois ans, donc rééquilibrés aux 6 ans seulement;
- 6 La reconduction assure une stabilité du rôle pour une autre période de 3 ans, ne causant pas de grosse surprise de changement de valeurs pour les contribuables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RECONDUCTION.** La Ville de Kingsey Falls accepte la reconduction du rôle triennal d'évaluation actuel pour les années 2014, 2015 et 2016.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

13,220.2 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NO 02-08 Emprunt pour des travaux au parc du terrain de jeux

13-181 RÉSOLUTION NO 13-181 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE REFINANCEMENT DE 166 500 \$ POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 02-08

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls se propose d'emprunter par billet un montant de 166 500 \$ en vertu du règlement d'emprunt 02-08;
- 2 Suite à un appel d'offres public effectué par le ministère des Finances et de l'Économie, la firme Financière Banque Nationale inc. a présenté la soumission la plus avantageuse pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACCEPTATION.** La Ville de Kingsey Falls accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt du 17 septembre 2013 au montant de 166 500 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 02-08, au prix de 98,138, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

14 800 \$	2,00 %	17 septembre 2014
15 200 \$	2,25 %	17 septembre 2015
15 600 \$	2,55 %	17 septembre 2016
16 000 \$	2,85 %	17 septembre 2017
104 900 \$	3,10 %	17 septembre 2018

Les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

- 2- **COPIE.** Une copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Finances et de l'Économie.

**13-182 RÉOLUTION NO 13-182
REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NO 02-08**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Kingsey Falls souhaite emprunter par billet un montant total de 166 500 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
02-08	166 500

- 2 À ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 166 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 02-08 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 17 septembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	14 800 \$
2015.	15 200 \$
2016.	15 600 \$
2017.	16 000 \$
2018.	16 400 \$(à payer en 2018)
2018.	88 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Kingsey Falls émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 septembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 02-08, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QU'une copie de la présente résolution soit expédiée le plus tôt possible au ministère des Finances et de l'Économie.

13,220.3 DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR LE MTQ POUR LES TRAVAUX DE REVÊTEMENT MÉCANISÉ DE LA CHAUSSÉE SUR LES RUES CARON, COMEAU, PICARD ET ROULEAU

**13-183 RÉSOLUTION NO 13-183
DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION
PAR LE MTQ POUR LES TRAVAUX DE REVÊTEMENT
MÉCANISÉ DE LA CHAUSSÉE SUR LES RUES CARON,
COMEAU, PICARD ET ROULEAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a complété les travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur les rues Caron, Comeau, Picard et Rouleau;
- 2 La ville avait demandé une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier;
- 3 Le ministère des Transports a consenti une aide de 16 000 \$ pour ces travaux en 2013-2014;

- 4 La ville a complété les travaux pour une somme totalisant 128 123,90 \$ tel qu'il appert des informations portées au formulaire prescrit;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE DE VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministre des Transports du Québec de lui verser la somme de **SEIZE MILLE DOLLARS (16 000,00 \$)** accordée pour l'année 2013-2014, n° de dossier 00020359-1 – 39097 (17) – 2013-06-28-65, à titre de subvention eu égard à des travaux totalisant CENT VINGT-HUIT MILLE CENT VINGT-TROIS DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTS (128 123,90 \$) pour les travaux de revêtement mécanisé de la chaussée sur les rues Caron, Comeau, Picard et Rouleau.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministre des Transports du Québec.

13,221 ÉLECTION DU 3 NOVEMBRE 2013 – Rémunération du personnel électoral

13-184 **RÉSOLUTION NO 13-184**
Remplacée **RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**
Par R 13-203 **ÉLECTION 3 NOVEMBRE 2013**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir, pour leurs fonctions, le personnel électoral et autres;
- 2 Le ministère a adopté et révisé le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendums municipaux*;
- 3 Les membres du conseil municipal jugent opportun d'actualiser le tarif des rémunérations payables lors d'élections;
- 4 Le président d'élection a, pour des raisons d'efficacité du service, choisi de faire livrer un buffet pour l'ensemble du personnel afin de lui permettre de prendre ses repas lors des périodes d'accalmie pendant la tenue du scrutin;
- 5 Le conseil juge approprié que la municipalité défraie les frais de repas sur cette base;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL.** Le personnel électoral est rémunéré comme suit pour le scrutin du 3 novembre 2013 :

Président d'élection	
Liste électorale dressée et révisée	0,388 \$/électeur
Jour du vote par anticipation	226,00 \$
Jour du scrutin	339,00 \$
Secrétaire d'élection	3/4 de la rémunération du président d'élection
Réviseur	13,00 \$ / h
Scrutateur	
- Jour du vote par anticipation	10,15 \$ / h
Dépouillement du vote par anticipation	10,15 \$ / h
- Jour du scrutin	10,15 \$ / h
Secrétaire bureau de vote	
- Jour du vote par anticipation	10,15 \$ / h
Dépouillement du vote par anticipation	10,15 \$ / h
- Jour du scrutin	10,15 \$ / h
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	
- Jour du vote par anticipation	10,15 \$ / h
- Jour du scrutin	10,15 \$ / h
Président de la table de vérification de l'identité de l'électeur	
- Jour du vote par anticipation	10,15 \$ / h
- Jour du scrutin	10,15 \$ / h
Membre de la table de vérification de l'identité de l'électeur	
- Jour du vote par anticipation	10,15 \$ / h
- Jour du scrutin	10,15 \$ / h
Présence réunion de formation	20,00 \$ /réunion

Les heures de travail reliées à l'élection et effectuées sur les heures normales de travail du président et de la secrétaire d'élection seront reprises en dehors des heures normales sans compensation.

- 2- **REPAS DU PERSONNEL ÉLECTORAL.** La ville assume les frais de repas du personnel électoral pour une somme maximale de **SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (750,00 \$)**.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

13.222 REPORT DE LA SESSION DU CONSEIL DU 4 NOVEMBRE 2013

13-185 RÉSOLUTION NO 13-185 REPORT DE LA SESSION DU CONSEIL PRÉVUE LE 4 NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE;

- 1 Le conseil municipal a adopté le 5 novembre 2012 la résolution no 12-218 décrétant les dates de la tenue des sessions ordinaires du conseil pour l'année 2013;
- 2 Lors l'adoption de cette résolution, l'élection générale municipale du 3 novembre 2013 n'avait pas été prise en compte;

3 Il y a lieu de reporter la session prévue le 4 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la session ordinaire du conseil municipal du mois de novembre soit reportée au lundi 11 novembre 2013, à 19 h 30.

13,223 ACADÉMIE DE TENNIS KINGSEY FALLS – Subvention 2013

**13-186 RÉSOLUTION NO 13-186
ACADÉMIE DE TENNIS KINGSEY FALLS
VERSEMENT DE LA SUBVENTION
POUR LA SAISON 2013-2014**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Madame Danielle Jean veut implanter une Académie de tennis à Kingsey Falls;
- 2 La ville encourage déjà d'autres associations sportives;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls accorde une subvention de **DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (2 945,00 \$)** à l'Académie de tennis Kingsey Falls pour la saison 2013-2014, représentant un montant de QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS (95,00 \$) par jeunes de Kingsey Falls.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Académie de tennis Kingsey Falls.

13,224 PLACE AUX JEUNES ARTHABASKA – Contribution financière pour les séjours exploratoires

**13-187 RÉSOLUTION NO 13-187
PLACE AUX JEUNES 16^e ÉDITION
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Place aux jeunes Arthabaska organise la 16^e édition de Place aux jeunes dans la MRC d'Arthabaska;
- 2 Ce programme offre gratuitement un service d'accompagnement aux professionnels âgés de 18 à 35 ans qui souhaitent s'établir en région;

- 3 La participation aux activités de Place aux jeunes contribue à attirer, retenir et maintenir dans la région les participants;
- 4 Aucune somme n'est prévue au budget pour l'exécution de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à Place aux jeunes Arthabaska un montant de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** pour la réalisation des séjours exploratoires dans le cadre de la 16^e édition de Place aux jeunes.

Le conseil municipal demande à Place aux jeunes Arthabaska de lui transmettre le compte rendu de cette activité.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Place aux jeunes Arthabaska.

13,225 DÉVOILEMENT OFFICIEL ET REMISE DES ATTESTATIONS DE CLASSIFICATION DE LA 8^e ÉDITION DES FLEURONS DU QUÉBEC – Participation

**13-188 RÉOLUTION NO 13-188
DÉVOILEMENT OFFICIEL ET REMISE DE
ATTESTATION DE CLASSIFICATION DE LA
8^E ÉDITION DES FLEURONS DU QUÉBEC
PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville est inscrite à la 8^e édition des Fleurons du Québec;
- 2 Il y a lieu que des représentants de la ville assistent au dévoilement officiel et remise des attestations de classification;
- 3 Des montants sont disponibles au budget 2013 pour cette participation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Madame la mairesse, Micheline Pinard-Lampron et madame Joanne Patenaude sont autorisées à assister au Dévoilement officiel et remise des attestations de classification de la 8^e édition des Fleurons du Québec qui aura lieu le 19 septembre 2013 à Montréal.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer la somme de **DEUX CENT DIX-HUIT DOLLARS ET QUARANTE-SIX CENTS (218,46 \$)** pour les frais d'inscription.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

13,226 FORUM DES PARTENAIRES « Développement d'un diagnostic et d'un plan d'action de sécurité routière en milieu municipal – MRC d'Arthabaska » – Participation du directeur général

**13-189 RÉSOLUTION NO 13-189
FORUM DES PARTENAIRES SUR LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL
PARTICIPATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Un projet de recherche concernant le développement d'un diagnostic ainsi qu'un plan d'action en termes de sécurité routière en milieu municipal se déroule sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;
- 2 La Ville de Kingsey Falls est invitée à participer au Forum des partenaires concernant ce projet;
- 3 Il y a lieu que le directeur général représente la ville à ce forum;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise monsieur Gino Dubé, directeur général de la ville, à participer au Forum des partenaires concernant le projet de recherche « Développement d'un diagnostic et d'un plan d'action de sécurité routière en milieu municipal – MRC d'Arthabaska.
- 2- **SIGNATAIRE.** La mairesse est autorisée à signer le formulaire de consentement des participants au nom de la ville.

13,227 FERMETURE DE LA RUE MARTEL POUR UNE FÊTE DES VOISINS

**13-190 RÉSOLUTION NO 13-190
FERMETURE DE LA RUE MARTEL
POUR UNE FÊTE DES VOISINS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des résidents de la rue Martel ont déposé une demande à la ville pour la fermeture de leur rue pour une fête des voisins;
- 2 Il y a lieu d'encourager cette activité qui favorise le bon voisinage et les fêtes familiales;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise la fermeture de la rue Martel pour une fête de voisins le vendredi entre 17 h et 23 h, à l'une des dates suivantes : 20 ou 27 septembre 2013.

La ville fournira des barricades pour fermer la rue. Toutefois, la circulation locale devra pouvoir se faire et une voie devra être laissée libre pour les véhicules d'urgence.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux organisateurs de la fête, mesdames Isabelle Ducharme, Isabelle Bonneau et M. Stéphan Blais.

13,228 DATES D'OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE

13-191 RÉSOLUTION NO 13-191 DATES D'OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville met à la disposition de ses citoyens une piscine et une pataugeoire;
- 2 Il y a lieu de modifier les dates d'ouverture de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DATES D'OUVERTURE DE LA PISCINE.** La piscine municipale ouvrira tous les jours, si la température le permet, le 24 juin et fermera le deuxième samedi suivant la fin du camp de jour. Elle sera ouverte la fin de semaine jusqu'à la dernière fin de semaine complète du mois d'août, toujours si la température le permet.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la coordonnatrice des loisirs.

13,229 AFFAIRES NOUVELLES

13,229.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – Demande d'autorisation pour travaux de voirie

13-192 RÉSOLUTION NO 13-192 Annulée par TRAVAUX DE VOIRIE BOULEVARD MARIE-VICTORIN R 13-212 DEMANDE D'UNE PERMISSION DE VOIRIE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des travaux de voirie doivent être effectués sur le boulevard Marie-Victorin afin de réparer une conduite de vapeur;
- 2 La ville a une conduite d'aqueduc à l'endroit prévu des travaux;
- 3 Il y a lieu que la ville soit maître d'œuvre des travaux;

- 4 Une demande de permis de voirie doit être acheminée au ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE DE PERMIS.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministère des Transports du Québec un permis de voirie afin de procéder à des travaux sur le boulevard Marie-Victorin. Ces travaux consistent à remplacer une conduite de vapeur sur le boulevard Marie-Victorin.
- 2 **DURÉE DES TRAVAUX.** Les travaux se dérouleront du 1^{er} au 6 octobre 2013.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Transports du Québec.

13.230 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 heures.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier